Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 085-218502185-20260605-DELCM05062026L-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

SEANCE du 5 juin 2026

Date de convocation :
01/06/2026

Date d'affichage :
01/06/2026

En exercice : 19
Présents : 19
Absents : 00
Votants : 19

Pouvoirs : 00

L'an deux mil vingt-six
Le cinq juin à vingt et une heures zéro minutes
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de
Jean-François PEROCHEAU, Maire

Etaient présents : Jean-François PEROCHEAU, Maire

Mmes, MM CLERC Cécilia, MÉCHINEAU Jean-Luc, De PARSEVAL Anne, MONNERON Yann, ROBIN Myriam, BIRON Olivier, FOLLIOT Florine, GUYOT Jean-René, FERRÉ Clémentine, MALRIEU Jérôme, LE GOYET Géraldine, NÉAU Pierre, BARRETEAU Gladys, PROUTEAU Romain, BUTTNER Jason, CHOISNET Frédérique, DEGRELLE Guillaume, BOISRAMÉ Magalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : ---
Absent : -----

MME Frédérique CHOISNET a été élue secrétaire de séance.

FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AB 59 SITUEE ENTRE LA RD 57 ET LE LOTISSEMENT DE L'ONDIERE A UN RIVERAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M Serge MOREL, propriétaire de la parcelle AB 56, située au 15 rue de l'Ondière, souhaiterait acquérir un bout de la parcelle AB 59 (environ 126,5 m²) pour y faire son potager en fond de son jardin. Cette parcelle accueille le bassin d'orage du lotissement Ondière mais est suffisamment grande pour garder cette fonction, conserver un passage pour les tracteurs lors de l'entretien et répondre favorablement à la demande de M Morel. Monsieur le Maire souhaite l'avis du conseil sur le principe et le prix de vente au m².

Les membres du conseil présents souhaitent soumettre au vote à main levée le prix au m², considérant que le terrain que souhaite acquérir M MOREL se situe en zone U (constructible) et que, si l'acquisition avait été faite par M MOREL lors de la construction du lotissement, ce dernier aurait acquis l'ensemble au même prix soit 47,50 €/m² en 2009.

Les propositions soumises au vote sont :

- 40 € / m²
- 50 € / m²
- 70 € / m²

Mise en ligne le : 27/10/2026 14:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux
https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/84472

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 085-218502185-20260605-DELCM05062026L-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Les votes exprimés sont :

- 40 € / m²..... 0 voix
- 50 € / m²..... 8 voix
- 70 € / m²..... 10 voix
- Abstention..... 1 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et 10 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention :

- **FIXE** à 70 € / m² le prix de vente de la partie de la parcelle AB 59 demandé par M MOREL Yves

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la vente d'une partie de la parcelle AB 59 à M Yves MOREL
- **DIT** que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-François PEROCHEAU

Le Secrétaire de séance,
Frédérique CHOISNET



Mise en ligne le : 27/10/2026 14:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux
https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/84472